

Nom et Prénom de l'enfant :
 Age : Etablissement fréquenté :
 Classe : Téléphone des parents :
 Fréquentation annuelle : périscolaire et/ou mercredis oui non

Retour avant le Vendredi 22 Mars

	Périscolaire							Mercredis ou vacances		
	Matin			Soir				Matin	Midi	Après Midi
	7h 7h30	7h30 8h	8h 8h30	16h30 17h30	17h30 18h	18h 18h30	18h30 19h			
Lundi 01										
Mardi 02										
Mercredi 03										
Jeudi 04										
Vendredi 05										
Vacances scolaires (plaquette en cours)										
Lundi 22										
Mardi 23										
Mercredi 24										
Jeudi 25										
Vendredi 26										
Lundi 29										
Mardi 30										

<u>Mercredis</u> Garderie du Midi à l'école publique	11h45 à 12h15
Mercredi 03	
Mercredi 24	

La garderie du mercredi midi sera facturée : 1 € la demi-heure, 2 € si non-inscrit,
 toute demi-heure entamée est dûe. **Cette garderie ne concerne pas les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.**
 Les enfants sont à récupérer à l'école (salle des moyennes sections).

Veuillez cocher les dates correspondantes à vos besoins.

Si votre enfant fréquente régulièrement l'accueil chaque jour, chaque semaine et chaque mois de manière identique, il vous suffit de remplir la fiche de réservation en précisant «fréquentation annuelle» dans la case en haut de la feuille.

Merci de nous signaler les absences à l' ALSH pour enfants annualisés !

RAPPEL ALSH Mercredis et vacances SCOLAIRES :

Toute absence non justifiée vous sera facturée !! Nous ne prenons en compte les annulations que si le service est prévenu au plus tard :

- le vendredi précédent le mercredi annulé (durant la période scolaire) ,
- le vendredi précédent le début de la période de vacances scolaires.

Date et signature :

